conformément au Règlement sur les produits dangereux



888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version 2.0

Date de révision: 07/03/2024

Numéro de la FDS: 000000268957

Date de dernière parution: 09/21/2020 Date de la première version publiée:

09/21/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : 888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Code du produit : 00000000056435448

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.

Adresse : 601 DELMAR AVE

Pointe-Claire QC H9R 4A9

Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agents de coloration, pigments

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Cancérogénicité : Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion unique

Catégorie 3 (Système respiratoire)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion répétée (Oral(e))

Catégorie 2 (Reins)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger

(!)

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H350 Peut provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins)

conformément au Règlement sur les produits dangereux



888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version 2.0

Date de révision: 07/03/2024

Numéro de la FDS: 000000268957

Date de dernière parution: 09/21/2020 Date de la première version publiée:

09/21/2020

à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	NoCAS	Concentration (% w/w)
éthylèneglycol	Éthane-1,2-diol	107-21-1	>= 15 - < 40
Nonylphénol, ramifié, éthoxylé	α- (Nonylphényl)- ω- hydroxypo- ly(oxyéthylène) ramifié	68412-54-4	>= 3 - < 7
diéthylèneglycol	2,2'- oxydiéthanol	111-46-6	>= 3 - < 7
dioxyde de titane	Pigment Blanc 6	13463-67-7	>= 0.5 - < 1.5

conformément au Règlement sur les produits dangereux



888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version 2.0

Date de révision: 07/03/2024

Numéro de la FDS:

000000268957

Date de la première version publiée:

Date de la première version publiée:

09/21/2020

distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant Solvent-refined 64741-88-4 heavy paraffinic

petroleum distil-

lates

>= 0.1 - < 1

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inhalation

: Repos, air frais.

Si les irritations persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abon-

damment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever les verres de contact. Maintenir les paupières ou-

vertes et nettoyer abondamment avec de l'eau fraîche et propre ou une solution de rinçage d'œil puis consulter un mé-

decin.

En cas d'ingestion

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml

d'eau, secours médical.

Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation

provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion.

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse

Eau pulvérisée Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro- :

priés

jet d'eau

Produits de combustion dan- :

gereux

fumées

vapeurs nocives

conformément au Règlement sur les produits dangereux



888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version 2.0

Date de révision: 07/03/2024

Numéro de la FDS: 000000268957

Date de dernière parution: 09/21/2020 Date de la première version publiée:

09/21/2020

Oxydes de carbone oxydes d'azote noir de carbone

Information supplémentaire

Le danger dépend des produits et des conditions de combus-

tion

Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformé-

ment aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/

vapeurs/ aérosols.

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits

chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la ré-

glementation en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est ni auto-inflammable, ni comburant, ni explo-

sible.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Eviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.

Eviter le contact avec la peau. Assurer une ventilation adéquate.

En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière

nécessaire

Conditions de stockage

sures

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflamma-

tion, chaleur ou flamme.

conformément au Règlement sur les produits dangereux



888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version 2.0

Date de révision: 07/03/2024

Numéro de la FDS: 000000268957

Date de dernière parution: 09/21/2020 Date de la première version publiée:

09/21/2020

Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
éthylèneglycol	107-21-1	(c)	100 mg/m3	CA AB OEL
		C (Vapeur)	50 ppm	CA BC OEL
		P (vapeur et	50 ppm	CA QC OEL
		brouillard)	127 mg/m3	
		TWA (Total,	10 mg/m3	CA BC OEL
		seulement		
		aérosol)		
		STEL (Total,	20 mg/m3	CA BC OEL
		seulement		
		aérosol)		
		C (Total,	100 mg/m3	CA BC OEL
		seulement		
		aérosol)		
		TWA (Va-	25 ppm	ACGIH
		peur)		
		STEL (Va-	50 ppm	ACGIH
		peur)		
		STEL (Frac-	10 mg/m3	ACGIH
		tion inha-		
		lable, Aéro-		
		sol unique-		
P 1 1 22	10100 07 7	ment)	10 / 0	04.45.051
dioxyde de titane	13463-67-7	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous-	10 mg/m3	CA BC OEL
		sière totale)	0	04 00 051
		TWA (frac-	3 mg/m3	CA BC OEL
		tion de pous- sière respi-		
		rable) VEMP	10 mg/m2	CA QC OEL
		(poussière	10 mg/m3	CA QC OEL
		totale)		
		TWA (Frac-	0.2 mg/m3	ACGIH
		tion respi-	(Dioxyde de ti-	ACGIN
		rable)	tane)	
		TWA (Frac-	2.5 mg/m3	ACGIH
		tion respi-	(Dioxyde de ti-	ACCILI
		rable)	tane)	
distillats paraffiniques lourds	64741-88-4	TWA (Brouil-	5 mg/m3	CA AB OEL
(pétrole), raffinés au solvant	07/71 00-4	lard)	0 111g/1110	OA AD OLL
(petrole), raililles au solvant	1	iaiu)	1	1

conformément au Règlement sur les produits dangereux



888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/21/2020 2.0 07/03/2024 000000268957 Date de la première version publiée:

09/21/2020

STEL (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL
TWA (Brouil- lard)	1 mg/m3	CA BC OEL
TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre tech-

nique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites

d'exposition peuvent être dépassées.

Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter

le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des

lunettes.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activi-

té et d'exposition.

Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Eviter l'exposition au produit.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux pro-

duits chimiques pour la construction

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après

le travail.

Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites

fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : jaune

conformément au Règlement sur les produits dangereux



888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version 2.0

Date de révision: 07/03/2024

Numéro de la FDS: 000000268957

de glycol

Date de dernière parution: 09/21/2020 Date de la première version publiée:

09/21/2020

Odeur

Seuil olfactif

: non déterminé

рΗ

: env. 8.5

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point d'ébullition

: > 100 °C

Point d'éclair

115 °C

Méthode: estimé(e)

Taux d'évaporation

Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides)

Non classé comme danger d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

. I

Donnée non disponible

_

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible

Densité relative

: 1.8

Densité

: 1.8 gcm3 (20 °C)

Masse volumique apparente

Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Pas de données disponibles.

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

7/12

conformément au Règlement sur les produits dangereux



888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version 2.0

Date de révision: 07/03/2024

Numéro de la FDS: 000000268957

Date de dernière parution: 09/21/2020 Date de la première version publiée:

09/21/2020

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité

Viscosité, dynamique

Donnée non disponible

Viscosité, cinématique

Donnée non disponible

Propriétés explosives

: Non explosif

Propriétés comburantes

: N'est pas un oxydant.

Point de sublimation

Donnée non disponible

Poids moléculaire

Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications

pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont res-

pectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

conformément au Règlement sur les produits dangereux



888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version 2.0

Date de révision: 07/03/2024

Numéro de la FDS: 000000268957

Date de dernière parution: 09/21/2020 Date de la première version publiée:

09/21/2020

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

IARC Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

dioxyde de titane 13463-67-7

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont

déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

conformément au Règlement sur les produits dangereux



888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version 2.0

Date de révision: 07/03/2024

Numéro de la FDS: 000000268957

Date de dernière parution: 09/21/2020 Date de la première version publiée:

09/21/2020

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs compo-

sants, ce produit n'est pas considéré comme facilement bio-

dégradable selon la classification de l'OCDE.

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de données disponibles.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans

contrôle.

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents consti-

tuants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou

nationales.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale

et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement sur les produits dangereux



888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version 2.0

Date de révision: 07/03/2024

Numéro de la FDS: 000000268957

Date de dernière parution: 09/21/2020 Date de la première version publiée:

09/21/2020

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit

répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste cana-

dienne LIS

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

CA AB OEL / TWA

CA AB OEL / STEL

CA AB OEL / (c)

CA BC OEL / TWA

Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

black de la limite d'exposition professionnelle

ca bc OEL / TWA

Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

black d'exposition professionnelle de 15 minutes

ca bc OEL / TWA

Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA BC OEL / C : limite du plafond

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

CA QC OEL / P : Plafond

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -

conformément au Règlement sur les produits dangereux



888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version Date de révision: 2.0 07/03/2024

Numéro de la FDS: 000000268957

Date de dernière parution: 09/21/2020 Date de la première version publiée:

09/21/2020

Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 07/03/2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR